

Règlement vide-grenier

**Aucune inscription ne sera enregistrée sans paiement
et copie de la pièce d'identité**

- 1 – Le droit de place est à 2 € le mètre linéaire, 3 mètres minimum par stand. Joindre au bulletin d'inscription un chèque à l'ordre du « comité des fêtes du Terme », la photocopie d'une pièce d'identité et une attestation sur l'honneur. Le droit de place sera remboursé en cas d'annulation totale de la manifestation.
- 2 – La mise en place se fera entre 6 et 8 heures, les véhicules seront ensuite retirés.
- 3 – Les participants devront laisser leur emplacement propre.
- 4 – Seule la vente de marchandise d'occasion réservée aux particuliers est autorisée, sous la seule responsabilité des exposants.
- 5 – La vente de boissons et produits alimentaires est réservée aux organisateurs.
- 6 – Le comité des fêtes n'est pas responsable des marchandises exposées et des accidents pouvant survenir.
- 7 – Le comité des fêtes assure la promotion de la manifestation.
- 8 – Les participants acceptent ce règlement et toutes autres décisions éventuelles.

Bulletin d'inscription vide-grenier Particulier

A renvoyer avec chèque à l'adresse suivante :
M. Dominique Marin 104, route de Nohic 31340 villemur sur tarn
Avant le 5 mai 2022

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ E-mail : _____
Nombre de mètres linéaires retenus : _____ X 2 euros = : _____
(chèque à l'ordre du comité des fêtes du Terme)

Joindre la photocopie de la pièce d'identité recto-verso ou remplir ci-dessous

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Pièce d'identité n° : _____ Délivrée le : _____
Par préfecture de : _____

Attestation sur l'honneur à remplir obligatoirement

Je soussigné,
Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Date : _____ Signature : _____